



# Mon Ordre et moi

## Flash actu

N ° 09 - Mardi 23 Avril 2013



Le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a rendu un avis au cours de la réunion du conseil national du 12 juin 2012 concernant les mentions que les masseurs-kinésithérapeutes peuvent faire figurer, ou non, sur leurs documents professionnels, dans les annuaires à usage du public ou encore sur les plaques de leur lieu d'exercice. Cette décision s'appuie sur les articles R.4321-122 à R4321-125 du code de la santé publique qui prévoient qu'outre les mentions habituelles, il est possible de mentionner les « diplômes, titres grades, spécificités et fonctions lorsqu'ils ont été reconnus par le conseil national de l'ordre ». Ces décisions sont en ligne sur le site du conseil national de l'ordre aux rubriques : diplômes, titres et spécificités [\[+\]](#).

Cette décision a pour objectif de permettre aux masseurs-kinésithérapeutes d'informer leurs patients, de valoriser leurs compétences et leurs formations complémentaires à condition que celles-ci soient conformes au code de déontologie.

De plus, une rubrique intitulée autres diplômes est dédiée aux diplômes universitaires et inter universitaires ou aux diplômes obtenus dans une université hors France. Dans ces cas d'espèces il a été décidé par le conseil national du 12 juin 2012 de mettre en place une procédure d'autorisation. Les diplômes qui auront été validés figureront dans cette rubrique dédiée qui évoluera en fonction des demandes effectuées et des autorisations accordées.

Vous pouvez adresser vos demandes de reconnaissance de diplômes universitaires et inter universitaires ou de diplômes obtenus dans une université hors France à :

**Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes**  
**Secrétariat général**  
**120-122 rue Réaumur**  
**75002 Paris**

Après étude de votre demande, le conseil national vous enverra sa décision. Il transmettra également la copie de l'avis rendu au conseil départemental auprès duquel vous êtes inscrit. Celui-ci pourra alors enregistrer ces informations au tableau.

Contact : [monordre@ordremk.fr](mailto:monordre@ordremk.fr)

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Rédaction : Franck GOUGEON

Webmaster : Claude ANSQUER

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)